

Conseil au complet sauf deux absences excusées.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Maire rappelle la catastrophe qui a frappé Haïti et ses conséquences sur la population, qui se trouve complètement démunie. Il propose de s'associer à la collecte organisée par l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère pour aider les associations et ONG qui se sont mobilisées pour le secours aux victimes. Le Conseil Municipal décide de verser 200€ au fonds de concours ouvert par le centre de crise du Ministère des affaires étrangères. Une minute de silence est ensuite observée.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2009.

## TRAVAUX

**Eclairage du stade.** M. Biessy annonce au Conseil que d'après l'USVA, la Fédération Française de Football ne subventionne pas deux fois une commune pour des travaux d'amélioration des installations. Ayant bénéficié de leur aide précédemment, il n'y a donc pas lieu d'attendre leur réponse pour engager les travaux d'amélioration de l'éclairage du stade. L'entreprise TERELEC, retenue au cours de la précédente réunion, sera donc avertie. Une moins value devrait être appliquée au devis sachant qu'un câble d'alimentation est déjà en place.

**Musée.** Le Maire soumet au conseil le devis de l'entreprise GBC pour la maintenance des climatiseurs, pompes de relevage, télécommandes, etc... avec rapports de visites bi annuelles, qui s'élève à 621.92 € TTC. Le Conseil s'en remettra à l'avis de M. El Amine, spécialiste en la matière.

**Mât accidenté.** Le Maire présente la facture du remplacement du mât accidenté à Saint Etienne d'Hières, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, soit 1 510.21 € TTC.

**Renforcement du poste électrique Bourg.** Une étude du SE 38 montre que le transformateur du poste Bourg est saturé. Il faut installer un nouveau transformateur près de la scierie et renforcer celui près de la rue de la Gare. Les travaux sont estimés à 92 185.00 € TTC, dont 17 764.00 € TTC de participation communale. Le Conseil Municipal accepte l'avant-projet sachant que l'étude a pris en compte dans son étude la desserte de tout le village, y compris les projets de constructions.

**Salle des fêtes.** Afin améliorer la salle des fêtes un devis a été demandé à l'entreprise Daloz pour créer sur mesure deux placards de rangement pour un montant de 852.92 € HT.

## CONVENTIONS

**SPA.** Le Conseil renouvelle la convention avec la **Société Protectrice des Animaux** pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux, pour un coût annuel de 299.00 €.

**BDI.** Le Conseil décide de renouveler la convention avec la **Bibliothèque Départementale de l'Isère** afin de bénéficier d'aide technique, formation, et soutien financier pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

**SDIS.** M. le Maire donne lecture du courrier du **Service Départemental d'Incendie et de Secours**, dont le Conseil d'Administration a étendu les possibilités de remboursement aux employeurs pour les interventions ou formations de leurs employés sapeurs pompiers volontaires. Un employé communal est dans ce cas et ses absences ont été de 16 h pour l'année 2009. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention sans toutefois demander de remboursement tant que ces absences sont de cet ordre de grandeur.

**Stages.** Le Conseil examine les conventions de 2 stagiaires à plein temps à la Maison du Patrimoine, du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 août 2010. Il autorise le Maire à les signer et décide de leur verser une indemnité de 450.00 €. Leurs frais de déplacements seront remboursés sur présentation des états de frais lors d'animations à l'extérieur de la commune.

## MATERIEL

**Extincteurs.** L'entreprise Desautel a vérifié l'ensemble des extincteurs de la commune et propose le remplacement d'un seul extincteur pour l'année 2010, pour un montant de 130.79 € TTC, ce que le Conseil accepte.

**Véhicule.** Le Maire n'a pour le moment trouvé qu'une offre pour le remplacement du véhicule volé dernièrement. Le conseil fixe l'enveloppe de dépense à hauteur de 8 000.00 € TTC, et lui confie le soin de décider.

**Cantine.** Le fourneau de la cantine ayant besoin d'être remplacé, le Conseil examine 2 devis : LESTRA 6 458.40 € TTC, et METRO 4 001.82 TTC, choisit cette seconde entreprise et charge le maire de passer commande.

**Equipements sportifs.** La société CERES CONTROL a chiffré le contrôle des installations sportives à 358.80 € TTC. Ce contrôle est programmé pour novembre prochain.

## FINANCES

**Emprunt.** Pour faire face aux besoins de trésorerie, J-P.Marcel demande une délibération pour la mise en place d'une ligne de crédit, et pour le besoin de financement des travaux en cours, une seconde délibération pour un emprunt. Le Conseil accepte ces propositions. La commission finances se réunira mi-février pour étudier les montants et modalités.

**Indemnité de déneigement.** Le Maire fait part de la plainte des employés de l'entreprise Carrel concernant l'état de la route de Marignieu pendant les fortes chutes de neige de décembre. La réponse qui leur a été faite est que plusieurs facteurs se sont cumulés : le sel a manqué, comme pour beaucoup de communes, et le tracteur est tombé en panne d'alternateur. Un agriculteur a pris le relais et le Maire propose de l'indemniser comme prévu par les textes à hauteur de 60 € par heure de déneigement, ce que le Conseil accepte. Une réflexion sera engagée pour équiper le tracteur d'une lame à l'avant et d'un saloir à l'arrière, afin de permettre le déneigement et le salage en un seul passage, au lieu de deux actuellement.

**SDIS.** La participation financière de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élèvera cette année à 23 000.00 €. Le Maire est autorisé à mettre en place un prélèvement mensuel par douzième de la somme.

**Remboursement.** M. Lajoie ayant fait l'avance de 69 € pour acheter un téléphone portable pour la Maison du Patrimoine, le Conseil autorise le remboursement de cette somme.

## QUESTIONS DIVERSES

**Local commercial.** Deux demandes d'occupation de l'ancien tabac-presse sont arrivées en mairie. La première concernait un bureau d'artisan, le Maire a répondu que le local avait une vocation commerciale. La seconde proposait l'ouverture d'un point chaud, pour vente de pizzas, poulets rôtis, sandwichs, frites, etc... Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette offre, et fixe le loyer à 200.00 € mensuels.

**DGE 2010.** Une demande de subvention a été envoyée à la Sous-Préfecture pour aménager la RD 65. Le dossier a été retenu, ce qui autorise la commune à lancer les travaux.

**Vente.** M. Lajoie informe le Conseil qu'une maison va être vendue Route des usines avec un terrain concerné par une réserve foncière pour l'implantation d'un parking. Il conviendrait de se positionner et prendre contact avec le notaire chargé du dossier. Compte tenu du confort qu'apporterait l'installation d'un parking au cœur du village, le Conseil Municipal charge M. Lajoie d'entamer une négociation avec le propriétaire afin d'acquérir une surface d'environ 680 m<sup>2</sup> pour un montant équivalent à ce qui avait été négocié pour le parking Route de Bourcieu. En cas d'avis favorable du propriétaire, cela nécessiterait une modification simplifiée du PLU.

**Paintball.** Une nouvelle rencontre a eu lieu entre M. Coiffet et les responsables de l'AS Paintball qui acceptent d'aménager un chemin de passage autour du terrain, mais signalent que la pose d'un filet protecteur s'avèrera nécessaire dont le coût est élevé (700.00 €) et souhaitent que la commune y participe. Le Conseil Municipal demande que plusieurs devis soient présentés pour ce faire, et accepterait de prendre en charge l'évacuation des pneus et détritrus. L'affaire reste à suivre jusqu'à accord final.

La prochaine réunion est fixée au 26 février 2010.  
Fin de la réunion à 23h00.

Le Maire,

Les conseillers municipaux,  
*communiqué Conseil Municipal 29 janvier*